

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
UER EN CRÉATION ET NOUVEAUX MÉDIAS
PLAN DE COURS

SESSION : AUTOMNE 2016

COURS : CIN 1208 – LES GENRES CINÉMATOGRAPHIQUES

CENTRE : ROUYN-NORANDA

PROFESSEUR-E-S : LOUIS-PAUL WILLIS **COURRIEL :** louis-paul.willis@uqat.ca

DÉLÉGUÉ-E DE COURS : _____
(en caractères d'imprimerie)

COURRIEL : _____

CE PLAN DE COURS A ÉTÉ PRÉSENTÉ ET EXPLIQUÉ
AUX ÉTUDIANT-E-S

(Lieu)

(Date)

SIGNATURE DU DÉLÉGUÉ-E DE COURS

ACCEPTATION DÉPARTEMENTALE

Par : _____

Date : _____

OBJECTIF ET CONTENU DU COURS :

Objectif :

Étudier les genres selon des découpages historiques et géographiques : de la grande forme hollywoodienne aux nouvelles formations générées. Analyser les problématiques reliées à la distinction des genres au cinéma ainsi que des cas générés.

Contenu :

Étude de différents genres cinématographiques ayant marqué le cinéma, de ses débuts jusqu'à aujourd'hui. Évolution sociohistorique, changements intervenus au plan du langage cinématographique. Origine et évolution de la notion de genre et des codes fondateurs et distinctifs qui leur sont reliés.

Objectifs spécifiques :

À la fin de ce cours, il est attendu que l'étudiant/e soit en mesure de :

- Comprendre les règles et dispositifs qui génèrent les spécificités des genres cinématographiques ;
- Situer les codes narratifs, morphologiques et rhétoriques propres aux différents genres cinématographiques ;
- Reconnaître les problèmes typologiques reliés à la question du genre cinématographique ;
- Analyser le discours cinématographique selon les codifications reliées au genre ;
- Incorporer les notions et codifications reliées au genre cinématographique dans un projet pratique.

PLAN DU COURS :

Cours 1 30 août	Introduction au cours – présentation du plan de cours Visionnement : à déterminer
Cours 2 6 septembre	Les genres : une typologie impossible? Visionnement : <i>A Nightmare on Elm Street</i> (Craven, 1984)
Cours 3 13 septembre	L'histoire et les règles du genre cinématographique Visionnement : <i>Shivers</i> (Cronenberg, 1975)
Cours 4 20 septembre	Le film d'horreur (I) : Introduction; répression et oppression Visionnement : <i>Forbidden Planet</i> (Wilcox, 1956)
Cours 5 27 septembre	Le film d'horreur (II) : le monstre et l'altérité
Cours 6 4 octobre	La science-fiction : De l'utopie à la dystopie Voir : <i>Alien</i> (Scott, 1979); <i>Alien : Resurrection</i> (Jeunet, 1997)
Cours 7 11 octobre	Le drame de guerre : la menace de l'Autre Voir : <i>Apocalypse Now</i> (Coppola, 1979);
Cours 8 18 octobre	Le film d'action : Redéfinition de la masculinité Visionnement : <i>The Lady from Shanghai</i> (Welles, 1947) Remise du travail de mi-session
Semaine de lecture	
Cours 9 1 ^{er} novembre	Le film noir (I) : l'émergence du film noir classique Visionnement : <i>Bound</i> (Wachowski, 1996) Remise du plan et du découpage technique de la bande-annonce
Cours 10 8 novembre	Le film noir (II) : La femme fatale Visionnement : à déterminer selon le temps
Cours 11 15 novembre	La fiction de surveillance : un genre contemporain? Voir : <i>1984</i> (Radford, 1984) Visionnement : <i>Little Shop of Horrors</i> (Oz, 1986)
Cours 12 22 novembre	La comédie musicale : de Broadway à Hollywood Visionnement : à déterminer selon le temps
Cours 13 29 novembre	Le Western (I) : Histoire et archétypes de l'américanité Visionnement : <i>The Searchers</i> (Ford, 1956)
Cours 14 6 décembre	Le Western (II) : Cinéma et anthropologie Visionnement : <i>Easy Rider</i> (Hopper, 1969)
Cours 15 13 décembre	Retour sur la session Remise et présentation du travail final (bande-annonce)

* NB : Ce calendrier est fourni à titre indicatif uniquement. Les contenus des séances seront assurément modifiés en fonction du cheminement de la session.

MÉTHODOLOGIE DE L'ENSEIGNEMENT : *(Définir les rôles respectifs des étudiants et du professeur)*

La responsabilité du professeur consistera à dispenser les cours portant sur les genres cinématographiques et leurs dispositifs divers. Les cours prendront la forme de cours magistraux interactifs et de discussions guidées au cours desquelles les étudiantes et étudiants seront fortement encouragés à participer en n'ayant pas peur de poser des questions. Le contenu conceptuel de ce cours étant chargé, chaque séance sera consacrée à une approche théorique ou générique particulière, qui sera présentée dans un premier temps, pour être exemplifiée par la suite.

La responsabilité des étudiantes et des étudiants sera d'être présent aux séances de cours et conférences, de participer aux discussions de groupe et de compléter les lectures et visionnements préparatoires, pour lesquelles des explications seront toujours fournies. Les étudiantes et les étudiants sont fortement encouragés à partager leurs opinions, tout en s'assurant de respecter les opinions des autres. Aussi, les étudiants sont encouragés à visiter le site du cours sur Moodle AU MOINS une fois par semaine, de préférence en fin de semaine; le professeur pourrait y laisser des informations pertinentes concernant les séances à venir, ainsi que les travaux et autres informations pertinentes. Finalement, des visionnements de films seront proposés à l'extérieur des séances de cours ; la présence à ces séances de visionnement n'est pas obligatoire, mais elle est fortement encouragée et pourrait s'avérer importante dans la réussite du cours.

Les étudiantes et les étudiants ne doivent surtout pas hésiter à contacter le professeur pour toute question ou préoccupation pouvant faire surface au cours de la session. Le professeur sera disponible sur rendez-vous, à l'initiative de l'étudiante ou de l'étudiant. Vous pouvez rejoindre le professeur par courriel au louis-paul.willis@uqat.ca.

NOTES IMPORTANTES :

- *La présence au cours est requise ; l'étudiant/e qui s'absente régulièrement verra mise en péril sa réussite du cours.*
- *Les retards ne sont pas tolérés. En cas de retards répétés, le professeur se réserve le droit de barrer la porte de la salle de cours.*

ÉVALUATION DE L'ÉTUDIANT-E :

L'évaluation de ce cours se déroulera à l'aide des quatre outils suivants :

Travail de mi-session : Il s'agira de produire un texte argumentatif sur un film choisi parmi une liste qui sera remise au plus tard deux semaines avant la date d'échéance. Ce travail aura pour but de situer le film choisi parmi les genres qui auront été abordés en classe précédemment.

Plan et découpage technique : Ce travail constituera une forme de préparation pour le travail final. Il s'agira de présenter un découpage technique, un scénarimage et un plan de travail pour la réalisation du travail final.

Travail final - bande annonce : Il s'agira de produire une bande annonce pour un film créé par l'étudiant/e. La bande annonce devra situer le film dans un genre particulier en reprenant des codes et dispositifs spécifiques.

Quiz-surprise (2) : Au cours de la session, deux quiz auront lieu sans préavis. Ces quiz auront pour but de vérifier que l'étudiant/e est à jour dans son parcours et qu'il/elle comprend bien les notions théoriques discutées en classe. L'absence au quiz entraîne automatiquement la note zéro (0).

Outil d'évaluation	Date de remise	Pondération
Travail de mi-session	18 octobre	30%
Projet de travail final	1 ^{er} novembre	20%
Travail de fin de session	13 décembre	30%
Quiz surprise (2)	N/A	20%

SYSTÈME DE NOTATION EN VIGUEUR

Excellent	Très bien	Bien	Passable	Échec
93 et + : A+	83 à 86 : B+	73 à 76 : C+	63 à 66 : D+	59 et - : E (0)
(4,3)	(3,3)	(2,3)	(1,3)	
90 à 92 : A (4,0)	80 à 82 : B (3,0)	70 à 72 : C (2,0)	60 à 62 : D (1,0)	
87 à 89 : A- (3,7)	77 à 79 : B- (2,7)	67 à 69 : C- (1,7)		

SOURCES DOCUMENTAIRES :

BIBLIOGRAPHIE :

Altman, R. (1999). *Film/Genre*. London : BFI.

Aumont, J., Bergala, A., Marie, M. & M. Vernet. (1994). *Esthétique du film*. Paris : Nathan.

Bergstrom, J. (Éd.). (1999). *Endless Night : Cinema and Psychoanalysis, Parallel Histories*. Berkeley : University of California Press.

Benet, V. (1996). Remains of the Body in the Classical Hollywood Musical. *Cinemas*, vol 7, no 1-2, p. 151-166.

Bordwell, D. & K. Thompson. (1993). *Film Art : An Introduction*. New York : McGraw Hill.

Bruzzi, S. (1997). *Undressing Cinema : Clothing and Identity in the Movies*. New York : Routledge.

Clover, C. (1992). *Men, Women, And Chain Saws : Gender in the Modern Horror Film*. Princeton (NJ) : Princeton University Press.

Copjec, J. (Éd.). (1996). *Shades of Noir*. New York : Verso.

Duclos, D. (2005). *Le complexe du loup-garou. La fascination de la violence dans la culture américaine*. Paris : La découverte.

Freud, S. (1985). *L'inquiétante étrangeté et autres essais*. Paris : Gallimard.

Grant, B. K. (2003). *Film Genre Reader III*. Austin : University of Texas Press.

Grant, B. K. (2006). *Film Genre : From Iconography to Ideology*.

McGowan, T. (2007). *The Impossible David Lynch*. New York : Columbia University Press.

Meininger, S. (1996). Corps mortels. L'évolution du personnage de Ripley dans la trilogie *Alien*. *Cinemas*, vol 7, no 1-2, p. 121-150.

Moine, R. (2008). *Cinema Genre*. Oxford : Blackwell Press.

Neale, S. (2000). *Genre and Hollywood*. New York : Routledge.

Pinel, V. (2000). *Ecoles, genres et mouvements au cinéma*. Paris : Larousse.

Sharrett, C. (Éd.). (1999). *Mythologies of Violence in Postmodern Media*. Detroit : Wayne State University Press.

Wood, R. (1979). An Introduction to the American Horror Film. Wood, R. & R. Lippe (Eds). *The American Nightmare: Essays on the Horror Film*. Toronto : Festival of Festivals.

Wood, R. (2003). *Hollywood from Vietnam to Reagan... And Beyond*. New York : Columbia University Press.

Règles et procédures départementales :

Règle concernant l'évaluation de la qualité du français (UER07-CNM-04-06)

Adoptée par L'UER en création et nouveaux médias, lors de la 4ième réunion ordinaire tenue le vendredi 16 novembre 2007, à 9 h 00 à la salle B-301 de l'UQAT.

VU les règlements généraux de l'Université du Québec;

VU les règlements de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue;

VU la création de l'UER en création et nouveaux médias ;

VU la politique institutionnelle concernant la qualité du français écrit (les exigences linguistiques à l'admission à l'UQAT, février 1994) ;

VU les discussions en séance;

Sur proposition de Martin Legault

Appuyée par Cathy Vézina

IL EST RÉSOLU

1. Que le département adopte la règle suivante concernant la qualité du français dans les cours :

15 % de la note du cours sera réservé à l'évaluation de la qualité de la langue. Il est cependant à noter que le mode de gestion de ce 15% est laissé à la discrétion du professeur ou de la professeure.

2. Que cette règle entre en vigueur à compter de la session Hiver 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procédure concernant la gestion des travaux et des examens (UER07-CNM-04-07)

Adoptée par l'UER en création et nouveaux médias, lors de la 4ième réunion ordinaire tenue le vendredi 16 novembre 2007, à 9 h 00 à la salle B-301 de l'UQAT.

VU les règlements généraux de l'Université du Québec;

VU les règlements de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue;

VU la création de l'UER en création et nouveaux médias;

VU l'absence d'une politique sur la gestion des travaux et examens des étudiants;

VU la possibilité pour l'étudiant de conserver ses travaux et examens;

VU les discussions en séance;

Sur proposition de André Blanchard

Appuyée par Cathy Vézina

IL EST RÉSOLU

1. Que les étudiants soient informés qu'il est de leur responsabilité de conserver leurs travaux et examens. Si le professeur ne leur remet pas en classe, ils doivent faire une demande expresse au professeur pour les récupérer en vue, par exemple, de supporter une demande éventuelle de révision de notes.
2. Que ces dispositions entrent en vigueur pour la session HIVER 2008.
3. Que nonobstant ce qui précède, la professeure ou le professeur qui le souhaite peut conserver, à la suite d'une mise au point auprès des étudiants justifiant cette procédure, les travaux et les examens.
4. Que les étudiantes et étudiants prennent les moyens appropriés pour récupérer leurs travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Règle concernant le respect des échéances lors de la remise des travaux (UER07-CNM-02-07)

Adoptée par l'UER en création et nouveaux médias, lors de la 2ième réunion ordinaire tenue le jeudi 11 octobre 2007, à 14 h 00 à la salle B-401 de l'UQAT.

VU les règlements généraux de l'Université du Québec;

VU les règlements de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue;

VU la création de l'UER en création et nouveaux médias ;

VU l'importance du respect des échéanciers dans l'industrie du multimédia, de la 3D et des nouveaux médias;

VU l'absence d'une politique sur le respect des échéances lors de la remise des travaux;

VU les discussions en séance;

Sur proposition de André Blanchard
Appuyée par Martin Legault

IL EST RÉSOLU

1. Que le département adopte la règle suivante concernant le respect des échéances lors de la remise des travaux :

Les travaux remis après la date fixée par le professeur se verront attribuer la note de 0 (Zéro). Donc, aucun retard ne sera accepté.

2. Que nonobstant ce qui précède, la professeure ou le professeur qui le souhaite peut accepter un travail en retard si l'étudiante ou l'étudiant lui fournit une explication qu'il juge valable.
3. Que cette règle entre en vigueur à compter de la session Hiver 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procédure concernant le plagiat (UER11-CNM-32-10)

Adoptée par l'UER en création et nouveaux médias de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, lors de la 32^e réunion ordinaire, le 4 avril 2011, à 10 h 00, à la salle D-313.1 de l'Université.

VU les règlements généraux de l'Université du Québec;

VU les règlements de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue;

VU l'existence de l'article 2.18 du règlement 3 – Études de 1^{er} cycle de l'UQAT (UQAT 2010, p. 22);

VU l'importance de la notion de droits d'auteur dans le domaine de la création;

VU l'absence de précision dans les plans de cours actuels;

Sur proposition de Cathy Vézina
Appuyée par David Paquin

IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER, en complément de l'article 2.18 du règlement 3 de l'UQAT, la procédure suivante concernant les cas de plagiat et/ou de tentative de plagiat :

Tout acte (incluant la tentative ou la participation) de plagiat peut entraîner une ou plusieurs sanctions allant de l'annulation du travail, à l'échec du cours et jusqu'à la suspension du programme.

Sont considérés comme plagiat les actes suivants :

- a) Reproduire en partie un texte ou une œuvre d'un auteur ou d'un artiste, ou encore une partie d'un travail d'une autre étudiante ou d'un autre étudiant sans en indiquer les références;
- b) Présenter simultanément un même travail pour des cours différents sans avoir préalablement reçu l'approbation de chacun des professeures;
- c) Reprendre, en tout ou en partie, un travail déjà remis à un professeur (il s'agit d'auto-plagiat);
- d) Copier ou essayer de copier de quelque façon lors d'un examen;
- e) Posséder ou utiliser, pendant un examen, des documents ou du matériel non autorisé;
- f) Utiliser les travaux ou examens d'une autre personne ou faire effectuer ses travaux par une autre personne.

ET D'AJOUTER cette procédure à tous les plans de cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ